

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LE CLERGÉ ET L'ACTION SOCIALE

Sous ce titre, le R. P. Joseph-Papin Archambault, s.j., vient de publier un nouvel ouvrage. C'est une brochure d'un peu plus de cent pages divisée en trois parties avec deux appendices. Dans la première partie intitulée *l'Action sociale*, l'auteur, avec force preuves, démontre la nécessité de plus en plus urgente pour le clergé de s'occuper des problèmes sociaux. Mais cela demande une préparation spéciale, d'où l'importance capitale des *études sociales*. C'est l'objet de la seconde partie. Et ses connaissances sociologiques le clergé les met très utilement à profit en fondant des *Œuvres sociales* appropriées au milieu où il exerce le saint ministère. Les dernières pages du travail, c'est-à-dire la troisième partie, énumèrent quelques-unes de ces œuvres et montrent combien celles-ci contribuent on ne peut mieux au maintien et à l'accroissement de la toujours si salutaire influence du prêtre. A la fin de l'opuscule le lecteur trouvera deux appendices dont l'un, sous la rubrique de *Programme d'étude*, donne le schéma détaillé du cours de sociologie que M. l'abbé Carriguet, p. s. s., a soumis au congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, en 1911, et l'autre, intitulé *Bibliothèque sociale*, contient une liste des principaux *Livres de Doctrine* et des *Livres d'Œuvres*. Parmi ces derniers prennent naturellement place quelques ouvrages canadiens d'une incontestable valeur et tous consacrés à la discussion et à la solution des problèmes qui nous intéressent au plus haut point.

Le R. P. Archambault répond donc à trois questions : 1° *Le prêtre doit-il faire de l'action sociale ?* 2° *Comment peut-il se rendre apte à exercer efficacement cette action ?* 3° *Quels sont les moyens pratiques dont il doit se servir pour atteindre ce but ?*

Que le prêtre doive prendre une part active à la solution des problèmes dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle la *question sociale*, de solides raisons le démontrent. Sans doute, le rôle de chaque membre du clergé n'a pas et ne peut avoir une égale im-